

Bonjour à tous,

Suite à nos dernières saisons, suite aux difficultés pour être en règle avec le nombre d'arbitres, suite aux pénalités liées à l'interdiction de mutations pour l'équipe fanion Senior, j'avais annoncé lors de notre assemblée générale fin juin 2014, et en toute confiance, la régularisation des droits pour la saison 2015-2016.

Une demande verbale a été faite (et non officielle !) pour connaître notre situation et je parlais certain de pouvoir intégrer pour la saison 2015-2016 des joueurs dit mutations.

Belle erreur de ma part !

Nous avons reçu par recommandé, fin janvier, de la part de la Commission Régionale Statuts, Règlements et Obligations des Clubs, notre statut concernant arbitrage et malgré la présence de trois arbitres officiels au sein du l'US Cluny football :

- Cédric Georges
- Alexis Marinier qui arbitre pour sa deuxième saison parmi nous
- Abdelkarim Boughanmi qui boucle sa première saison

La sentence est malheureusement différente : nous ne sommes toujours pas en règle par rapport au nombre d'arbitres au 31 janvier 2015.

Cela signifie que nous n'aurons pas droit pour la prochaine pour la saison 2015-2016 aux mutations en équipe fanion, ni de monter à l'échelon supérieur à l'issue de la saison 2014-2015.

Rien de changer pour la saison 2015-2016 pour les équipes réserves qui auront l'autorisation faire jouer des joueurs mutés. (6 mutations dont 2 hors délai).

Pour les joueurs qui auront été mutation lors de cette saison 2014-2015, ils pourront évidemment intégrer l'équipe fanion lors de la saison 2015-2016.

De plus, si notre situation est validée au 31 janvier 2016, il y aura possibilité de monter au niveau supérieur et droit aux 6 joueurs dit mutation pour la saison 2016-2017.

Voilà, je suis vraiment désolé pour cette fâcheuse situation dont je me porte seul responsable. Le fait de n'avoir pas fait la demande officielle avant de vous l'annoncer à l'assemblée générale est une erreur. Je m'excuse auprès du bureau, des entraîneurs et éducateurs, aux dirigeants qui avaient peut être fondé l'espoir d'intégrer des joueurs extérieurs pour l'équipe première, aux joueurs ainsi qu'à tous ceux qui me font confiance depuis cinq ans.

J'espère que ce contretemps pour l'évolution du club n'altérera en rien votre envie de jouer, et de continuer de mouiller votre maillot pour le club de l'US Cluny football.

Vous trouverez ci-dessous la réponse officielle de Commission Régionale Statuts, Règlements et Obligations des Clubs à notre demande de complément d'information.

Vu le courriel du club CLUNY U.S. demandant un complément d'informations suite à la décision de la Commission du 05/02/2014 (*procès-verbal n°314*). Le club demande notamment :

1. S'il pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2015/2016 sachant que trois arbitres auront réalisé leur nombre de matchs respectifs.
2. S'il est possible d'obtenir une dérogation pour la saison 2015/2016 avec intégration de deux mutations.

Vu l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la Commission, indique que si le club CLUNY U.S. est en règle lors de l'examen de sa situation au 01/06/2016,

- le club pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2015/2016 et pourra utiliser 6 mutations dans l'équipe première en 2016/2017.
- Dit qu'aucune dérogation n'est possible pour la saison 2015/2016.

Jean-Pierre Bonin
Président de l'US Cluny football